

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 07 mars 2022

DATE DE LA CONVOCATION

25 février 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 mars 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 07 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à José COELHO (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christophe HENRY (Thoury) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-021-2022

Objet : Approbation des tarifs applicables au SPANC à compter du 01/01/2022

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord a adopté le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif par délibération n° 041-102-2017 en date du 26 juin 2017.

Il rappelle également que ce règlement prévoit 3 typologies de contrôle :

- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées ;
- Le contrôle dans le cadre des ventes immobilières ;
- Le contrôle dans le cadre du suivi du bon fonctionnement des installations.

Afin de pouvoir réaliser ces différentes prestations, la collectivité a confié ces missions de contrôle à un prestataire (SAUR) dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande.

Monsieur le Vice-président rappelle que le budget du SPANC est un service public Industriel et Commercial qui doit donc s'équilibrer par les recettes perçues auprès des usagers. Des coûts de gestion du service sont donc à ajouter au coût des prestations confiées.

Après avoir été présenté en commission aménagement infrastructure réunie le 17 février 2022, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil communautaire d'appliquer pour l'année 2022 les tarifs suivants pour la facturation aux usagers :

TARIFS 2022 SPANC	TARIFS POUR 2022 TTC	TARIFS POUR 2022 HT *
CONTRÔLE DE CONCEPTION- IMPLANTATION	115,00 €	104,55 €
CONTRÔLE DE REALISATION	150,00 €	136,36 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - VENTE	250,00 €	227,27 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - DIAG INITIAL	155,00 €	140,91 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - 2EME CONTRÔLE	100,00 €	90,91 €
CONTRE-VISITE	105,00 €	95,45 €
DEPLACEMENT RDV NON HONORE	75,00 €	68,18 €
PRELEVEMENT ET ANALYSE D'EAU	165,00 €	150,00 €

**les tarifs HT sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment de la prestation de contrôle.*

Ces tarifs seront appliqués à compter du 09 mars 2022.

Ces tarifs seront appliqués à toute commande de prestations passée à compter du 09 mars 2022. Pour celles passées avant cette date, ce sont les tarifs de la délibération de décembre 2020 qui s'appliqueront.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs détaillés ci-dessus pour la facturation des usagers du SPANC à compter du 09 mars 2022 ;
- **PRECISE** que les commandes de prestations passées avant le 09 mars 2022 seront assujetties aux tarifs de la délibération 041-164-2020 du 14 décembre 2020.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

